

Communiqué de presse

22/03/2019

Fermeture définitive du chemin de la Gardiole à la circulation motorisée

Le 20 février 2019, par un courrier adressé à la Ville de Marseille et à la Ville de Cassis, les deux propriétaires privés du chemin dit « route de la Gardiole » ou encore « route Gaston Rebuffat » annonçaient leur décision de fermer définitivement et de manière permanente la circulation des véhicules sur leurs propriétés. Conformément au droit de la propriété privée, cette décision prend effet de façon immédiate. Une signalétique claire sur site et une campagne d'information seront bientôt déployées. Par le présent communiqué de presse, le Parc national des Calanques et l'Office national des Forêts souhaitent apporter quelques éclaircissements sur ce dossier.

CONTEXTE HISTORIQUE

Le chemin privé connu sous le nom de la route de la Gardiole relie la voie publique départementale RD559 (route de la Gineste) au col de la Gardiole, servant aujourd'hui d'aire de stationnement aux randonneurs et grimpeurs.

Sentier pédestre recensé sur les cartes Cassini, devenu chemin pavé à la fin du XIXème siècle lors de l'acquisition des terrains par l'Administration des Eaux et Forêts, la route de la Gardiole n'est bitumée que dans les années 1970, dans un contexte du tout-voiture, pour permettre l'accès aisé aux espaces naturels par les visiteurs. A la fin des années 1980 et tout au long des années 1990, un mouvement de recul progressif des voitures des sites naturels s'observe : les sites de Port-Pin, le belvédère d'En Vau, la Fontasse ferment aux automobilistes. Le parking de la Gardiole devient une zone de repli pour les automobilistes et l'aire de stationnement grandit par l'effet mécanique des stationnements répétés des voitures. A partir de 2013, la route de la Gardiole est soumise à un régime de fermeture en période estivale et dès saturation du parking, et ce afin de protéger le massif forestier et les personnes du risque incendie.

UN CHEMIN, TROIS PROPRIETAIRES

Sur sa partie Nord, de la route de la Gineste jusqu'à la forêt domaniale de la Gardiole, le chemin appartient aujourd'hui à deux propriétaires privés. Sur sa partie Sud, il se prolonge sur les terrains du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, dont l'Office national des Forêts est gestionnaire.

Invoquant une fréquentation importante de la route, accélérant sa détérioration et rendant son entretien de plus en plus problématique, ainsi que la persistance de pratiques interdites représentant un danger pour la sécurité des biens et des personnes (stationnements en bord de route gênant l'accès des services de secours, jet de mégots...), les propriétaires privés ont annoncé, conformément à l'article 647 du code

Contact presse : Zacharie Bruyas
Tél : +33 (0)4 20 10 50 09 / 07 64 19 85 17
zacharie.bruyas@calanques-parcnational.fr

141, avenue du Prado - Bât A
13008 Marseille



civil, leur décision de fermer définitivement et de manière permanente la route à la circulation automobile. Cette décision prend effet immédiatement.

UN ENJEU FORT DE SECURITE PUBLIQUE

Le chemin de la Gardiole est sur un secteur stratégique pour la protection contre l'incendie du massif des Calanques et dessert un réseau d'équipements de prévention de feux de forêt (pistes DFCl ; citernes). Elle est aussi une pénétrante pour les services de secours aux personnes vers des sites très fréquentés. A ce titre, les services de secours doivent pouvoir y accéder et circuler sans difficulté.

Au regard de ces enjeux de sécurité, plusieurs tendances justifient aujourd'hui un élargissement de la période de fermeture, mesure par ailleurs demandé par les services de secours :

- **Un site de plus en plus sensible au risque incendie**
Les effets du changement climatique conduisent à un rallongement des périodes où le risque incendie est accru. De plus, la végétation s'est très fortement développée depuis le dernier incendie de 1990, augmentant ainsi la masse combustible sur le secteur. La présence de véhicules en plein cœur du massif forestier génère un risque important.
- **Une forte fréquentation**
Gestionnaire des terrains détenus par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, l'Office national des Forêts témoigne de pics de fréquentation de plus en plus fréquents et de plus en plus étalés sur l'année. Ainsi, une saturation du parking de la Gardiole a régulièrement été atteinte sur le premier trimestre 2019, pourtant habituellement considéré comme une période de faible fréquentation. La situation actuelle génère en outre des tensions récurrentes et des conflits entre usagers.
- **Des pratiques inadaptées**
En dépit des actions de surveillance et de police, de nombreux comportements individuels inadaptés persistent, tel le stationnement sur le bas-côté, et gênent voire empêchent la circulation des services de secours sur la route et sur le parking.

LE POSITIONNEMENT DU PARC NATIONAL ET DE L'OFFICE NATIONAL DES FORETS

Le Parc national des Calanques et l'Office national des Forêts comprennent la décision des propriétaires. Celle-ci va dans le sens des orientations de long terme sur le retrait progressif de la voiture individuelle du cœur de Parc national que s'est fixé le Parc national des Calanques, en lien avec ses partenaires, dans le cadre de la stratégie d'accueil des publics dans le Parc national des Calanques, du schéma d'accès et de son plan de paysage terrestre - et ce en particulier dans les configurations où la concentration de véhicules sur des voies étroites et en impasse génère des problèmes de sécurité.

La fermeture de la route s'inscrit dans la logique des politiques de mobilité et d'aménagement, visant à retirer la voiture des endroits fréquentés (centre-ville ou sites naturels) au profit de mobilités douces ou des transports en commun. Elle permettra également d'affirmer le caractère du Parc national comme un lieu d'apaisement et de ressourcement.

Actant de la rapidité de la décision et conscients des bouleversements qu'elle induit sur l'habitude des usagers du territoire et des solutions d'aménagement qu'elle implique de trouver, le Parc national des Calanques, les collectivités territoriales et leurs partenaires veilleront à ce que cette mesure s'accompagne du dialogue nécessaire avec les usagers et d'aménagements alternatifs. Une des priorités sera d'avancer, avec les collectivités, sur l'aménagement d'un parking sur le bord de la route de la Gineste.

Pour en savoir plus sur le Parc national : www.calanques-parcnational.fr

 [@ParcNationalDesCalanques](https://www.facebook.com/ParcNationalDesCalanques)  [@ParcCalanques](https://twitter.com/ParcCalanques)  [@Parc_national_des_Calanques](https://www.instagram.com/Parc_national_des_Calanques)

